

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

■ Séance du 10 Décembre 2010

■ Examen du rapport annuel du délégataire pour l'année 2009 – Activité d'exploitation des parcs de stationnement du Centre et du Vieux-Port à La Ciotat déléguée à la société VINCI PARK FRANCE.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations données ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif des principaux indicateurs portant sur le service des Parkings du Centre et du Vieux-Port à La Ciotat.

I/ Compte-rendu technique

Les deux parkings concernés par ce contrat ont été réalisés par le délégataire et ont été mis en service en août 2008 (Parking du Centre) et en mai 2009 (Parking du Vieux Port). Compte tenu de la construction récente de ces parcs et de la faiblesse des recettes générées, aucun investissement complémentaire n'a été réalisé en 2009.

En ce qui concerne les effectifs, le délégataire fait état d'une équipe composée de deux agents d'exploitation, d'un assistant d'exploitation et d'un responsable d'exploitation. Cela correspond à 4 équivalents temps-plein sur site, auxquels s'ajoute l'encadrement du responsable de secteur.

II/ Compte-rendu financier

1/ Tarifs et fréquentation

Les tarifs pratiqués en 2009 sont inchangés par rapport à 2008, pour autant comme l'année dernière des précisions seraient à apporter sur les calculs d'indexation effectués par le délégataire.

La fréquentation du parking du Centre s'élève à 34 698 véhicules horaires en 2009 ; la comparaison annuelle n'étant pas possible avec 2008 (5 mois d'exploitation), on constate que la moyenne mensuelle augmente de 32% par rapport à 2008 (passage de 2 184 à 2892).

Le nombre d'abonnés progresse également, la moyenne passant de 5 à 34 ; le nombre d'abonnés s'établit à 48 en décembre 2009.

Même si l'activité du parking progresse par rapport à 2008, la fréquentation demeure globalement inférieure aux prévisions du délégataire ; celui-ci estime notamment que la fréquentation horaire souffre notamment de l'absence de réglementation du stationnement payant sur voirie à proximité du parking et des prix pratiqués par le parking Verdun ou encore du manque de signalisation.

En ce qui concerne le parking Vieux-Port la fréquentation horaire est de 2 256 véhicules en moyenne, et le nombre d'abonnés moyen de 65. Ainsi l'activité de ce parc est comparable à celle du parc Centre et est également en-dessous des prévisions.

2/ Economie de la délégation

Le chiffre d'affaires net s'élève en 2009 à 96 972 Euros HT pour le parc Centre dont 86% proviennent des usagers horaires et à 100 161 Euros HT pour le parc Vieux Port, constitué à 88% des recettes horaires. Ainsi bien qu'il s'agisse des premiers mois d'exploitation, les ressources générées par le parc Vieux Port sont plus importantes que celles du parc Centre.

Les charges s'élèvent quant à elles à 867 202 Euros pour le parc Centre, les postes majeurs étant les amortissements (46% des charges) et les frais financiers (31%) inhérents à un contrat de concession. Celles du parc Vieux Port s'élèvent à 662 581 Euros HT pour Vieux Port, structurées également autour des frais financiers (55%) et des amortissements (27%).

Il convient de noter que pour les deux parcs l'exploitation des équipements en elle-même (hors charges d'amortissement et financières) est déficitaire, l'excédent brut d'exploitation étant négatif. Ainsi au-delà du poids des charges d'amortissement et des frais financiers, c'est également la faiblesse des produits ainsi que l'importance des charges d'exploitation qui engendrent le résultat négatif enregistré sur les deux parkings.

En effet la DSP affiche un résultat net négatif à hauteur de -1 319 000 Euros, hors dépréciation d'actifs enregistrée par le délégataire au titre de l'« impairment test » qui elle conduit à détériorer encore plus le résultat, qui s'élève alors à - 5 172 000 Euros.

3/ Relations financières avec MPM

Le contrat prévoit le versement d'une redevance fixe au délégant s'élevant à 3 000 euros par an (valeur 2005), montant toutefois minoré par la montée en charge de l'exploitation prévue au compte d'exploitation prévisionnel annexé au contrat.

Une redevance variable est également prévue, elle correspond à 25% du montant des recettes issues des emplacements publicitaires et commerciaux, recettes toutefois nulles en 2009. Le montant de la redevance versée au titre de l'exercice 2009 est de 1 700 euros.

III/ Qualité du service

Le délégataire propose un certain nombre de services complémentaires à destination des usagers des parkings. Six réclamations ont été enregistrées en 2009 concernant le parc Centre et 4 concernant le parc Vieux Port. Toutefois les appels au service client du délégataire concernent principalement des renseignements et informations commerciales.

IV/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2009

La situation économique du contrat en 2009 est largement déficitaire et est due à la conjonction de différents facteurs : fréquentation en-dessous des prévisions, charges d'exploitation supérieures aux budgets, poids des frais financiers et des amortissements inhérents aux contrats de concession.

Bien qu'il s'agisse du début du contrat et que la situation puisse s'améliorer, notamment par le développement de la fréquentation, la situation de ce contrat n'en demeure pas moins problématique.
